

Image not found or type unknown



Changement de statut : étudiant => salarié : détails....

Par **Lio Nel**, le **18/04/2012** à **21:20**

Bonsoir,

J'aurai aimé savoir, pour l'embauche d'un étranger en CDD est-il nécessaire de le signaler par mail également ?

Pour le changement de statut d'étudiant à salarié, ce changement doit intervenir avant ou après la signature du CDI ?

Cordialement.